

## Questionnaire - Section IV

### Perspectives internationales sur l'IA :

#### Défis pour la coopération judiciaire et le droit international humanitaire/pénal

Prof. Milena Sterio

#### **Objectifs et champ d'application**

L'objectif de ce questionnaire est de solliciter des réponses nationales concernant la thématique suivante liée à l'intelligence artificielle (IA) : l'utilisation de l'IA et son impact sur le droit international humanitaire et sur le droit pénal international. Ce questionnaire synthétise d'abord brièvement les problématiques juridiques qui se posent, puis énumère une série de questions liées à chacune d'elles.

#### **I. Droit international humanitaire et droit pénal international**

##### **A) Synthèse des problématiques**

- L'utilisation de systèmes d'armes automatisés/autonomes (*Automated Weapon Systems, SAA*) soulève des implications juridiques liées à la fois au *ius ad bellum* et au *ius in bello*.
- L'utilisation des AWS peut influencer l'opinion publique et la politique en faveur de la guerre, car l'utilisation des AWS minimise les risques de décès ou de blessures corporelles pour les soldats/individus impliqués dans une guerre. Ainsi, l'utilisation des AWS peut avoir un impact sur le *ius ad bellum*.
- L'utilisation des AWS peut nuire au respect des principes fondamentaux du *ius in bello*, tels que les principes de discrimination et de proportionnalité.
- En retirant l'élément humain de la guerre, l'utilisation des AWS peut contribuer à l'augmentation du nombre de décès en raison de l'absence de sentiments humains, tels que la peur et la compassion, qui peuvent jouer un rôle dans la réduction du nombre de décès.
- L'utilisation des AWS peut causer des dommages collatéraux importants.
- Les AWS peuvent commettre des infractions internationales, ce qui soulève de sérieuses questions de responsabilité pénale, y compris des questions liées à la

responsabilité du supérieur (pour les infractions commises par des « robots tueurs »). Une approche internationale des AWS peut donc être nécessaire

- L'utilisation des AWS peut soulever des questions de compétence, car l'utilisation des AWS peut être trans-territoriale. Cela renforce également la nécessité d'une approche globale des AWS.

## **B) Questions :**

1. Les AWS sont-ils définis dans votre droit national ? Si oui, où (code militaire ? législation ?)?
2. Votre législation nationale limite-t-elle l'utilisation des AWS de quelque manière que ce soit ? Si oui, comment ?
3. Y a-t-il un débat académique et/ou politique important dans votre pays concernant l'utilisation des AWS ? Si oui, veuillez décrire brièvement le point de vue de la majorité et de la minorité.
4. Dans votre système juridique, quelle entité peut officiellement déclarer la guerre ou commencer officiellement à utiliser la force contre un autre pays ? Le Président, le Congrès, le Parlement, etc. ?
5. Y a-t-il des limitations légales à ces déclarations de guerre/recours à la force ? Si oui, lesquelles ?
6. Votre pays est-il lié par des accords régionaux spécifiques qui limitent l'usage de la force militaire ou qui l'obligent à participer à une opération défensive ?
7. Les principes fondamentaux du *ius in bello*, tels que les principes de discrimination et de proportionnalité, sont-ils inscrits dans votre droit national ? Si oui, quel type de droit (code de conduite militaire, droit national, etc.).
8. Quel type de loi nationale régit la conduite des soldats dans votre système juridique ?
9. Existe-t-il une jurisprudence pertinente ou des poursuites engagées contre des soldats pour crimes de guerre, concernant des soldats ayant violé les principes de discrimination et/ou de proportionnalité ? Ou s'agissant de soldats ayant causé des dommages collatéraux excessifs ?
10. Quel type de responsabilité pénale les soldats et les supérieurs encourent-ils dans votre système national s'ils commettent des crimes de guerre et/ou d'autres manquements ? Les soldats et les supérieurs sont-ils uniquement soumis aux procédures militaires, ou sont-ils également soumis à une responsabilité pénale en dehors du système militaire ?

11. Quels sont les modes de responsabilité existant au sein de votre système pénal national ?
12. Votre droit pénal national prévoit-il la responsabilité des supérieurs (*command responsibility*) ou d'autres types de responsabilité ? Si oui, quelles sont les conditions requises pour la responsabilité des supérieurs ?
13. Existe-t-il une jurisprudence au sein de votre système de justice pénale ou de votre système militaire concernant la responsabilité des supérieurs du fait des abus commis par leurs subordonnés, se fondant sur le mode de responsabilité connu sous le nom de responsabilité des supérieurs ? Si oui, veuillez fournir des références et citations pertinentes et un bref résumé de ces cas.
14. Existe-t-il dans votre pays un débat académique et/ou politique important concernant l'attribution de la responsabilité aux soldats/opérateurs/supérieurs pour les manquements commis par les AWS ? Si oui, veuillez décrire brièvement le point de vue de la majorité et de la minorité.
15. Votre système national reconnaît-il d'autres modes d'attribution de la responsabilité pénale ?
16. Votre système militaire ou pénal national traite-t-il la question de la responsabilité pour « manquement » des AWS ? Un opérateur et/ou son supérieur peuvent-ils voir leur responsabilité pénale engagée dans de telles circonstances ?
17. Existe-t-il une jurisprudence pertinente, au sein du système de justice pénale ou du système militaire, qui traite de la question de la responsabilité de l'opérateur/supérieur pour les infractions commises par les AWS ? Dans l'affirmative, veuillez fournir des références et citations pertinentes et un bref résumé de ces cas.
18. Quels sont les mécanismes existant dans votre droit national pour traiter les conflits de compétence/conflit de lois ? Veuillez citer toute jurisprudence pertinente en matière de conflits de compétence.
19. Le droit national s'applique-t-il aux systèmes d'IA traitant des données insérées dans le cyberspace depuis l'étranger ?
20. Le droit national s'applique-t-il si le système matériel d'IA impliqué dans la commission d'une infraction pénale se trouve sur le territoire national, mais que l'agent artificiel opère sur des sites web ou des réseaux qui peuvent être localisés à l'étranger (le droit national s'applique-t-il à la situation inverse) ?
21. Si une infraction est commise au moyen d'AWS en utilisant un logiciel situé dans votre pays mais du matériel situé ailleurs, comment votre droit national localise-t-il une telle infraction ? Une telle infraction sera-t-elle considérée commise à l'intérieur des frontières de votre pays ? Veuillez citer toute jurisprudence pertinente.

22. Votre gouvernement a-t-il conclu des traités d'extradition qui couvrent les infractions commises par les AWS ? Citez ces traités d'extradition. Quels sont ces infractions généralement couvertes par ces traités d'extradition ?
23. Des accords/protocoles ont-ils été conclus entre votre État et d'autres États en matière de coopération judiciaire et policière ?
24. Dans quelle mesure le droit interne et le débat sur le sujet entre universitaires ont-ils été influencés par des sources internationales, des initiatives, des livres blancs ou des rapports élaborés aux niveaux européen et/ou international ?

## **II. Liste des thèmes des rapports spéciaux (Section IV)**

1. Conflits de compétence et conflits de lois liés à l'enquête et à la poursuite des infractions commises à l'aide des AWS
2. Les dommages collatéraux liés à l'utilisation des AWS
3. Le rôle des juridictions supranationales dans la poursuite des infractions commises par le biais des AWS et l'articulation des poursuites supranationales et nationales